



JOUR | 2 SESSIONS
585 heures

AEC
LCL.1K

Le programme Agent de voyages (AEC) s'adresse à celles et ceux qui sont passionnés à l'idée de vendre du rêve. En effet, les agents de voyages ont pour mission de développer et d'offrir des destinations excitantes correspondant aux attentes d'une clientèle.

Ce programme forme donc des professionnels du tourisme capables d'analyser l'offre de services et de produits en matière de destinations touristiques internationales ainsi que de créer et de modifier des forfaits dans le but de répondre aux besoins d'une clientèle bien ciblée.

Cette formation de qualité permet aux étudiants d'acquérir des compétences telles que l'aptitude à maîtriser les procédures afin d'effectuer l'ensemble des opérations nécessaires à l'élaboration et à la vente d'un forfait sur mesure. De plus, plusieurs partenariats avec l'industrie notamment avec l'Association canadienne des agents de voyages (ACTA) et l'Organisation mondiale du tourisme, permettent aux étudiants de recevoir une formation en lien constant avec le marché du travail.

Perspectives professionnelles

À la fin de ce programme, les diplômés pourront devenir des agents de voyages.

Conditions d'admission

- Posséder une formation jugée suffisante et satisfaisante au règlement sur le régime des études collégiales.

Formation spécifique

- Clientèles et produits de voyage (105 h)
- Vente et gestion de dossiers clients (60 h)
- Destinations touristiques de séjours et de circuits (90 h)
- Systèmes de réservation Apollo et Sabre (90 h)
- Planification de forfaits (105 h)
- Tarification aérienne (45 h)
- Stage en voyages (90 h)

* Le collège se réserve le droit de remplacer certains cours.

